

Noyan, le 31 mars 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Objet Mémoire en relation aux préoccupations des impacts environnementaux dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin

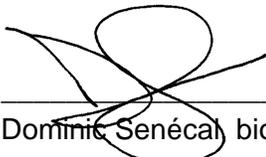
Monsieur le commissaire,

Je vous fais parvenir ce mémoire en relation au projet d'implantation éolien de Saint-Valentin. Ce mémoire souligne mes interrogations en ce qui concerne les documents déposés par Venterre dans le cadre de l'étude d'impact, plus précisément pour les volets faunique et floristique.

Je suis biologiste pour une firme de consultant qui œuvre au Québec. De part mon travail, j'ai participé à ce jour à l'élaboration de plus de 150 demandes de certificats d'autorisation sous réglementation provinciale et fédérale pour la grande région de Montréal. Je considère posséder une bonne vision du milieu naturel (faunique et floristique). De plus, je connais très bien le secteur visé par le projet d'implantation éolien pour y avoir habité et y avoir réalisé des caractérisations du milieu naturel.

Je crois que mon opinion comme professionnel est valable et devrait être tenue en compte dans ce dossier. Je vous invite donc à prendre connaissance du mémoire joint à cette lettre.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter. En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

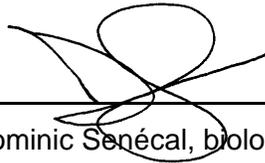


Dominic Senécal, biologiste MSc.

Mémoire en relation aux préoccupations des impacts environnementaux dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin

Document déposé dans le cadre des consultations publiques sur l'environnement effectuées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Préparé par :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominic Sénécal, biologiste, MSc.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	1
2	DESCRIPTION FLORISTIQUE.....	2
3	FAUNE AVIENNE	6
4	CHIROPTÈRE.....	11
5	HERPTOFAUNE	13
6	POINTS IMPORTANTS A CONCIDÉRER À L'ÉTUDE D'IMPACT.....	14
7	CONCLUSION	15

1 MISE EN CONTEXTE

Je suis biologiste pour une firme de consultant qui œuvre au Québec. De part mon travail, j'ai participé, à ce jour, à l'élaboration de plus de 150 demandes de certificats d'autorisation sous réglementation provinciale et fédérale pour la grande région de Montréal. Je considère posséder une bonne vision des exigences en ce qui à trait à la caractérisation du milieu naturel (faunique et floristique) dans le cadre de demande de certificat d'autorisation. J'ai aussi habité pendant plusieurs années la municipalité de Saint-Valentin. Je fréquente fréquemment la zone prévue pour l'implantation des éoliennes et j'y ai entre autre réalisé des inventaires pour le compte de la municipalité où le détail de ces derniers est disponible. Je crois que mon opinion est valable et qu'elle devrait être tenue en compte dans le dossier du parc éolien.

Lors de ma lecture des différents documents déposés dans l'étude d'impact par Venterre en ce qui concerne la caractérisation du milieu naturel, je n'ai pu m'empêcher de soulever plusieurs lacunes importantes en relation aux inventaires effectués. En effet, il semble tout particulièrement que la caractérisation floristique de l'aire d'étude et de l'inventaire aviaire présentes chacune de grandes faiblesses. Mon mémoire vise a soulever les principales faiblesses identifiées aux études présentées.

2 DESCRIPTION FLORISTIQUE

Tel que mentionné dans le document déposé par Venterre, « *La flore composant les écosystèmes terrestres est un aspect important et caractérise la composition des communautés végétales du territoire* ». Lors de la collecte des informations liées à la caractérisation du milieu naturel dans le cadre d'une Étude d'Impact, la caractérisation de la flore est un incontournable. Entre autre, afin d'identifier les groupements floristiques d'intérêts et les espèces à statut précaire (susceptible d'être désignée, espèce vulnérable ou menacée), mais aussi afin d'aider dans d'autres contexte que la flore tel que pour l'aspect faunique et permettant l'identification des habitats propices à être utilisés par la faune.

Une caractérisation précise de la flore présente sur un territoire est la pierre angulaire de toute étude de caractérisation du milieu naturel et les efforts nécessaires doivent y être apportés afin de colliger des informations représentatives du milieu récepteur.

À l'intérieur des documents soumis concernant la caractérisation floristique (annexe E), nous apprenons que le parc éolien possède la superficie de 2 660 ha. De cette superficie, 156 ha correspondent à des peuplements feuillus, 2,24 ha des peuplements mixtes et 26,45 ha des friches. En somme, le parc éolien inclus plus de 184 ha de milieux naturels devant être caractérisés. Afin de procéder à la caractérisation de ces milieux, le consultant mandaté par Venterre a procédé de deux façons; 1- via la consultation des bases de données existantes (MRNF, Canards illimités, CDPNQ) et 2- un inventaire de terrain.

En ce qui concerne les bases de données du MRNF (SIEF) et de Canards illimités, il est important de souligner que ces informations proviennent d'une interprétation du territoire faite à l'aide de photographies aériennes prises de Saint-Valentin. Ces bases de données constituent certes un outils de travail, mais en aucun cas elles doivent être substituées à des inventaires de terrain. Ceci en raison que les informations que l'on y retrouve sont tirées d'une photo-interprétation, qu'elles sont peu discriminantes (dans le meilleur des cas elles présentent les espèces dominantes de la canopée), sans permette de mesurer la composition d'un site.

En ce qui concerne la seconde base de donnée consultée par le consultant afin d'effectuer la caractérisation du parc éolien, soit le CDPNQ, cette base inclus les observations enregistrées (observations déclarées au CDPNQ selon un protocole précis) provenant des inventaires de terrain effectués dans le secteur. Or, il s'avère que le secteur de Saint-Valentin est très peu étudié. Puisque les observations enregistrées au CDPNQ sont basées sur les déclarations effectuées par autrui et que les inventaires effectués dans la région de Saint-Valentin sont rares, il est à envisager fortement que les observations enregistrées au CDPNQ ne sont pas

représentatives de la diversité du parc éolien. Or, il est important de noter que le CDPNQ met en garde, à ce sujet, les gens qui consultent cette base de données. En effet, le CDPNQ stipule lors de la réception de l'information que "...Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avèrent essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, **l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier, n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales ou d'autres projets soumis à une autorisation du Ministère.**" Ainsi, il s'avère que les bases de données sur lesquelles les caractérisations s'appuient principalement, s'avèrent grossières et incomplètes.

Afin de valider l'information provenant des bases de données, le consultant a réalisés un inventaire terrain les 3 et 30 septembre 2008 (à noter que l'annexe E fait référence à deux jours d'inventaire, tandis que le texte de l'étude d'impact fait lui référence à 3 jours d'inventaire, où un troisième jour qui aurait été ajouté le 18 juin 2009?). Lors de ces inventaires, il est spécifié que l'effort pour couvrir l'ensemble des habitats potentiels, essentiellement les forêts feuillues matures, a été de deux jours pour une équipe de deux personnes. Lors de ces inventaires, la même équipe a aussi réalisée;

- la description générale des habitats;
- l'inventaire des espèces à statut;
- un inventaire exhaustif de la végétation des aires de déboisement (1 ha) prévus;
- un inventaire exhaustif de la zone adjacente aux aires de déboisement prévus (rayon de 150 mètres);
- validation de l'ensemble des habitats décrits sur les cartes écoforestières.

J'aimerais revenir sur le point que le parc éolien inclus une superficie de plus de 184 ha de milieux naturels. Parmi ces milieux, le consultant spécifie que l'ensemble des peuplements ont été validés afin de confirmer les bases de données utilisées (SIEF, Canard illimité, CDPNQ). Il ajoute que des inventaires **exhaustifs** ont été

réalisés dans les secteurs prévus à être déboisé et au secteur environnant, localisé à l'intérieur d'un rayon de 150 mètres. Puis, il stipule qu'une recherche de la flore à statut a été effectuée aux milieux propices. De part mon expérience en caractérisation de la flore, je peux certifier que de telles informations sont tout à fait erronées. Il est impossible de couvrir adéquatement une zone d'étude aussi vaste que le parc éolien en effectuant un effort d'inventaire aussi faible, en plus d'effectuer l'inventaire de la flore à statut.

Selon le consultant, "13 sites ont été échantillonnés par point d'échantillonnage (échantillonnage complet des espèces présentes), une méthode servant à bien caractériser les habitats". Les fiches de ces inventaires sont présentées à l'annexe E. Notons que le faible effort d'inventaire, mentionné ci-dessus, se reflète dans ces fiches dites "exhaustives". En effet les fiches d'inventaire démontrent une diversité de quelques espèces. Le groupement de peuplements le **plus diversifié** (érablière rouge) possède une richesse de seulement 17 herbacées, pour ne parler que de cette strate. De part ma connaissance des peuplements du secteur, une diversité aussi faible ne peut être représentative de la réalité.

Le consultant spécifie que des pédons ont été creusés dans chacun des écosystèmes visités. Ceux-ci ont permis d'évaluer le dépôt de surface, le type de sol, la texture et la pierrosité. Or, pour avoir réalisé une étude semblable dans le passé, je sais que le boisé localisé au nord du parc éolien correspond à la localisation d'un dépôt organique bien décomposé (terre noire) possédant une profondeur supérieur à 30 cm. De par définition, ce dépôt correspond à une tourbière selon les critères du MDDEP, cependant les inventaires de terrain n'en font aucune mention.

À ce titre, la caractérisation de la flore ne fait aucune mention de la tourbière de Saint-Valentin. La présence de cette tourbière localisée au nord de la zone à l'étude est aucunement pris en compte à l'intérieur des documents déposés. De part la rareté des tourbières au sud du Québec, il serait important de considérer ce point à l'intérieur de l'étude d'impact. Il semblerait tout aussi justifié de circonscrire le dépôt organique de plus de 30 cm (localisé à proximité des éoliennes 4, 13 et 16, annexe E), puisque ce dépôt est aussi considéré comme une tourbière selon le MDDEP.

En ce qui concerne la flore à statut, le consultant signal deux mentions d'espèce floristique à statut précaire (requête CDPNQ) présente à l'intérieur d'un rayon de deux kilomètres de l'aire d'étude. Le résultat de la requête faite au CDPNQ est présenté en annexe. Cependant je déplore le fait que la figure envoyée par le consultant lors de la requête au CDPNQ ne soit pas aussi joint. Je souligne ce point, puisque je crois qu'une erreur est survenue lors de l'identification de la zone à l'étude. Je précise ceci car j'ai aussi réalisé une demande au CDPNQ en date du 18 mars 2011. La réponse à ma requête mentionne la présence de deux espèces à statut à moins de 1 km au nord du parc éolien, soit à l'intérieur de la tourbière de Saint-Valentin. Les espèces identifiées sont *Bartonia virginica* et *Platanthera*

blephariglottis var. blephariglottis. Selon le CDPNQ ces espèces possèdent respectivement les rangs S1 et S3 au Québec. Je souligne que le rang S1 désigne la précarité la plus importante et que cette espèce, malgré qu'elle soit susceptible, devrait être tenue en compte.

Le consultant mentionne aussi qu'il a effectué un inventaire des espèces à statut à l'intérieur de la zone à l'étude. Outre le fait déjà mentionné que selon mon expérience les inventaires floristiques devraient posséder un effort largement supérieur pour être représentatif, je souligne que la période des inventaires, soit septembre, ne représente pas une période satisfaisante pour échantillonner le milieu. En effet, un inventaire automnal ne permet aucunement d'identifier la flore à statut printanière, tel que l'ail des bois ou le trille blanc, deux espèces présentes dans le secteur. À cet effet, la fiche d'inventaire des placettes STV-09, STV-11 et STV-14 (érablière à sucre) fait mention de la présence du trille sp. Le consultant n'est pas sans savoir que le trille blanc (*Trillium grandiflorum*) est une espèce vulnérable au Québec et son observation du trille sp. dans l'érablière pourrait très bien correspondre au trille blanc. Puisque la fleur n'était pas présente lors des inventaires, les observateurs n'ont pu identifier l'individu à l'espèce.

En raison des importantes lacunes au niveau de la caractérisation de la flore, il serait opportun d'effectuer des inventaires complémentaires (printanier et estival) afin de colliger des données terrains qui présente un effort d'échantillonnage valable.

3 FAUNE AVIENNE

Les inventaires de la faune avienne présentes, elles aussi, des lacunes importantes, dont certaines d'entre-elles ont été soulevées par le MDDEP et SCF à l'intérieur de questions adressées à Venterre.

L'annexe F1 spécifie que les inventaires réalisés ont été effectués en date du 15 septembre au 15 novembre 2006 et du 29 mars au 13 juin 2007 pour les oiseaux de proies, les oiseaux aquatiques et passereau migrateur. Tandis, que des décomptes aux points d'observation des oiseaux nicheurs ont été effectués le 6 juin 2007 et répétés le 23 juillet 2007 .

En raison de la présence de grandes populations d'oiseaux migrateurs à la municipalité de Saint-Valentin, je présume que les inventaires de la faune aviaire migratrice réalisés visaient particulièrement le dénombrement de l'oie blanche et de la bernache du Canada. Or, les dénombrements effectués, malgré que largement dominés par ces espèces, présente des populations "faiblement" représentées. De plus, il s'avère que le dénombrement de bernaches se soit avéré plus important dans la zone à l'étude que celui de l'oie blanche. Lors des audiences publiques, le consultant a stipulé que la municipalité de Saint-Valentin n'était pas un couloir de migration important et que le site accueille seulement quelques milliers d'individus d'oie blanche. Cette affirmation a été démentie par les autorités gouvernementales.

Afin d'aider à la compréhension de tous, en regard aux relevés fait par le consultant qui me semble inadéquats, j'aimerais souligner que la période de migration de l'oie blanche au printemps s'effectue à l'intérieur d'un court délais. Selon la rigueur du climat, le début de cette migration varie dans le temps. Cependant, dans la région de Saint-Valentin, les hivers derniers se sont avérés cléments, de telle sorte que la migration de l'oie s'est effectuée tôt en saison. Habituellement, la migration de l'oie s'effectue prêt du 1er mars. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la chasse printanière de l'oie blanche a débuté plus tôt cette année, afin de correspondre au passage des oies. Ainsi, l'inventaire réalisé au printemps 2007 a débuté à une période trop tardive afin d'évaluer adéquatement la présence de l'oie blanche sur le site visé pour l'implantation du projet éolien. Il n'est donc pas représentatif de la diversité du milieu. Les bernaches se déplaçant de façon plus tardive que les oies, se sont elles qui ont été répertoriées en grand nombre dans la zone d'étude.

En ce qui concerne l'inventaire réalisé en 2006, le consultant stipule lui-même que les inventaires ont été réalisés lors de période de fort vent et que ces derniers ne sont pas représentatifs. Ainsi, il s'avère que les deux périodes d'inventaire réalisés ne sont pas représentatives du milieu. De plus, le protocole utilisé pour la collecte des informations par le consultant ne rencontre pas les exigences du protocole officiel produit en 2008. Le consultant mandaté par Venterre se défend de ne pas

avoir rencontré les exigences du protocole puisque les inventaires ont été effectués en 2006 et 2007 soit avant la publication du protocole. J'avoue que cet argument me paraît dénudé de sens. En effet, le document de caractérisation de la faune avienne est déposé comme annexe à l'intérieur du document global et fait partie intégrante de l'étude d'impact. Le rapport d'étude d'impact a été déposé en janvier 2010, soit largement après la publication des exigences du protocole (2008). En tant que professionnel, il est le devoir du consultant de déposer des documents complets qui rencontre les exigences posés en date du dépôt et non en date d'anciens inventaires. Le consultant aurait dû réaliser des inventaires complémentaires afin de régulariser la situation. Tel que présenter, les documents basés sur une méthodologie erronée ne peuvent être utilisés dans le cadre de projets aussi majeurs, ceci afin d'éviter des biais lors de la prise de décision des autorités compétentes lors de l'étude d'impact.

De plus, la localisation des emplacements des points d'observation pour le compte de migration et les levés d'oiseaux de proie est fortement questionnable. En effet, l'ensemble de ces emplacements sont localisés sur les routes asphaltés. Il semble que les observateurs n'ont pas jugés bon d'abandonner la route afin de faire des points d'observation en nature. Dans le jargon, ce type d'inventaire est appelé "parcelle pick-up", où l'observateur reste dans son véhicule pour gagner du temps et peut-être économiser des efforts. À la lecture du rapport, les observateurs semblent à l'aise avec ce genre d'inventaire. Je souligne cependant que l'identification d'oiseaux de proies à l'aide de cette technique me semble questionnable. Par exemple, le point de levé numéro 4 est localisé à près de 1 km du boisé localisé au nord de la zone d'étude (éolienne 4, 13 et 16, annexe E), boisé utilisé par des oiseaux de proies. Malgré un oculaire très puissant de 45X, tel que mentionné, il semble inapproprié de croire que l'identification des oiseaux de proies qui survolent ce boisé (où la présence de la buse des marais, du grand-duc et de la chouette rayée est confirmé, observation personnel) peut être effectué.

Je déplore que la zone d'étude pour la faune aviaire ne correspond pas à la zone prévue pour l'implantation du parc éolien. Il s'avère que seules les stations d'observation 3 et 4 sont localisées dans le secteur où les éoliennes sont prévues. Tel que mentionné, la station 3 est localisée à près de 1 km du boisé présent à proximité des éoliennes 4,13 et 16, ce qui nous permet de se questionner sur la qualité de l'échantillonnage, en particulier, des oiseaux de proies.

Je déplore aussi que l'étude aviaire ne présente pas les impacts sur le dindon sauvage. Il s'avère que plusieurs dizaines d'individus utilisent la périphérie du boisé localisé au nord, quel sera les effets de la présence d'éolienne sur cette espèce? Est-ce que ces grands et lents oiseaux se feront décimer par les palmes?

Lors de sa réponse en date du 15 mars 2011, le consultant souligne des faiblesses de son étude et rappelle *"il serait approprié de planifier des procédures d'atténuation"*

seulement basées sur les observations effectuées lors des études à la suite de la construction dans le cas d'effets négatifs, (Volume 3; annexe F1, p33.)". À ma connaissance le rôle d'une étude d'impact est justement d'anticiper les impacts négatifs d'un projet avant sa réalisation de façon à ce que ces impacts soient mesurés et jugés en fonction de leur acceptabilité pour le milieu. Il semble que la proposition faite; de réaliser le projet et de voir par la suite quels en sont les impacts me paraît aberrant.

Une aberration encore plus importante est faite par le consultant en ce qui concerne la faune avienne à statut précaire qui pourrait occuper le domaine du projet. Afin d'identifier la faune qui utilise le site, seule une demande d'information faite auprès de SOS-POP a été effectuée. Le consultant omet de mentionner que " *La base ÉPOQ est une base de données ornithologiques constituée des mentions d'observation d'oiseaux contenues sur les feuillets d'observation quotidiennes des oiseaux du Québec produits par les ornithologues membres d'une société d'ornithologie ou d'un club d'ornithologie local ou régional membre du RQO.*" En somme, puisque aucun groupe d'ornithologie connu n'est actif à Saint-Valentin, il s'avère que l'utilisation de la base de données ÉPOQ est dénuée de sens. Cette dernière ne comptent aucune observation non pas en raison de l'absence d'espèce à statut, mais plutôt en raison de l'absence d'ornithologue qui a permis, dans le passé, l'identification d'individus à statut.

Or, ce même consultant stipule dans sa réponse aux questions produites le 15 mars 2011 en ce qui concerne la migration des oiseaux (pour toutes espèces confondus et non seulement celle à statut), " *Le coordonnateur d'EPOQ nous a mentionné que seulement 20 observations au total avaient été colligées (en hiver) durant la période de 2005 à 2010 dans la région et qu'étant donnée ce nombre "faible" d'observation, il avait été convenu que ces résultats n'étaient pas pertinent à l'analyse*". La réponse à cette question stipule que la base de données ÉPOQ n'est pas assez exhaustive dans le secteur de Saint-Valentin afin de permettre l'identification d'espèces dite abondante. Puisque cette base ne s'avère pas utile en ce qui concerne l'avifaune abondante, il semble inapproprié de l'utiliser afin de déterminer la présence de l'avifaune à statut dont les observations sont rares.

Environnement Canada suggère que la période de migration n'est pas suffisamment inventoriée, en particulier pour les arrêts migratoires. Afin de répondre au problème soulevé, le consultant a déposé dans sa réponse du 15 mars les données provenant d'un inventaire provenant du domaine du Parc éolien Montérégie afin, selon lui, de compléter les résultats obtenus. J'avoue que cette réponse m'étonne et même m'amuse. C'est la première fois que j'observe qu'un consultant utilise les travaux d'une firme concurrente afin d'essayer de pallier à ces propres lacunes d'inventaires. Selon moi, cela soulève un problème d'éthique et méthodologique que d'utiliser les données récoltées sur un site à plus de 20 km afin de les utiliser dans une autre aire

d'étude et ceci dans le cadre d'une autre étude d'impact. Si une telle pratique serait acceptable, pourquoi ne pourrions nous pas utiliser l'ensemble des données provenant du site de Saint-Rémi et assumer que les impacts environnementaux du projet de Saint-Valentin seront les même? Au lieu d'utiliser des données hors propos, il me semble que le consultant devrait mettre ces efforts à une caractérisation efficace de la zone à l'étude à Saint-Valentin.

4 CHIROPTÈRE

Le chapitre sur les chiroptères représente certainement l'étude la mieux structurée de l'ensemble des documents de caractérisation du milieu naturel déposé dans le cadre de la présente étude d'impact. Je suis heureux qu'une station échantillonnage soit localisée à proximité du boisé localisé au nord de la zone d'étude (station #2). Puisque ce boisé représente un site de grande qualité écologique, il est important de le caractériser et de mesurer les impacts du projet.

Tel que mentionner dans l'étude, "*le développement de parcs éoliens est récent et que les chiroptères restent un groupe animal peu étudié, les causes et les patrons entourant ces mortalités ne sont pas encore bien connus et compris. À la lumière de ce qui a été constaté dans des études post-construction, certaines espèces détectées dans le domaine du parc éolien de St-Valentin sont des espèces à risque.*" Ces espèces sont la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris argentée; toutes des espèces migratrices plus largement affectées par les turbines des parcs éoliens.

Il est à noter que les turbines seront installées, dans la plupart des cas, en milieu ouvert, cependant les éoliennes 4, 13 et 16, seraient localisés tout juste à proximité de l'important boisé localisé au nord de la zone à l'étude, où la chauve souris cendrée et la chauve souris argentée sont présentes. Il s'avère que la localisation de ces éoliennes met en danger des espèces à statut précaire puisque des éolienne, une cause de mortalité reconnue, seraient installées dans leur habitat.

De façon à réduire l'impact sur ces espèces, la position de ces trois éoliennes devraient être révisée de façon à éviter de causer des impacts à des espèces à statut précaires.

5 HERPTOFAUNE

Dans le cadre de l'étude d'impact du parc éolien de Saint-Valentin, la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et Groupe Hémisphères ont procédé à des inventaires de l'herpétofaune. Lors de ces inventaires, une espèce très importante a été observée, soit la rainette faux-grillon de l'ouest, une espèce désignée vulnérable au Québec. La présence de cette grenouille a déjà été confirmée en 2004 au nord de l'endroit où elle a été observée par Groupe Hémisphères. Notons que peu de population de rainette faux-grillon sont présentes au Québec et que cette espèce est visée par un plan de réhabilitation. Il s'avère que le boisé localisé au nord de la zone d'étude, ainsi que l'ensemble du secteur de la tourbière de Saint-Valentin présente des habitats favorables à cette espèce. Les éoliennes 4, 13 et 16 sont localisées à un endroit présentant un risque pour l'espèce. La position de ces dernières devrait être revue afin d'éviter des impacts négatifs sur cette espèce protégée.

6 POINTS IMPORTANTS A CONSIDÉRER À L'ÉTUDE D'IMPACT

Outre les points abordés à l'intérieur des documents de caractérisation du milieu naturel déposés, je considère que deux points majeurs en ce qui concerne le milieu naturel n'ont pas été abordés.

Le premier point est le fait que l'ensemble des boisés localisés au nord de la zone à l'étude, soit entre autre à l'intérieur du parc éolien, possède un zonage de conservation à la MRC du Haut-richeleu. De part, la grande valeur écologique de ces boisés, la MRC a modifié son schéma d'aménagement afin d'assurer la conservation de ce milieu de grande qualité. Ainsi, la position de plusieurs éoliennes, un chemin d'accès provenant du chemin Petit-rang et la mise en place du réseau électrique viendrait porter atteinte à la protection de ce boisé, qui pourtant est protégé via un mécanisme légal.

Le second point est qu'une aire d'hivernage du cerf de Virginie est aussi présente dans ce boisé. Cet aire bien connu des agents de conservation de la faune de Saint-Jean-sur-Richelieu inclus plus d'une cinquantaine d'individus en hiver. Les impacts de la présence des éoliennes a proximité de l'aire hivernage (ex: bruit) devraient être mesurés.

7 CONCLUSION

De part les interrogations soulevées et mes commentaires en ce qui concerne les documents de caractérisation du milieu naturel déposés par Venterre dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Valentin, j'ai voulu démontrer que plusieurs lacunes importantes sont présentes. Ces lacunes sont particulièrement sérieuses en ce qui concerne la caractérisation de la flore et de la faune aviaire. À ces deux chapitres, je considère que les documents déposés ne sont pas complets et les lacunes importantes relevées à l'intérieur de ces documents ne nous permettent pas de quantifier les impacts environnementaux sur le milieu naturels. Ces études semblent bâclées et des travaux complémentaires importants devraient être effectués au long de l'année 2011 afin de permettre de colliger des données complètes selon un protocole reconnu et ceci au printemps, à l'été et à l'automne afin d'observer la variabilité naturelle au sein des communautés.

En ce qui concerne les chiroptère et l'herpétofaune, malgré que ces études ne sont pas exhaustives, les documents déposés démontrent que des impacts importants sont à prévoir sur des populations d'espèces à statut précaire suite à l'implantation des éoliennes. L'implantation prévu devrait être revu afin d'éviter de porter atteinte à des espèces à statut précaire.

Concernant les boisés localisés au nord du parc éolien, ces derniers sont présents à l'intérieur d'une zone écologique protégée via un zonage particulier. Il me surprend qu'aucune mention de ceci soit effectuée dans les documents déposés. De plus que plusieurs travaux prévus dans ce secteur auront un effet négatif sur ces boisés. L'implantation prévu devrait être revu afin d'éviter de porter atteinte à des espèces à statut précaire.

Sous sa forme actuelle le projet de parc éolien à Saint-Valentin me semble irrecevable en raison des lacunes importantes au niveau de la caractérisation du milieu récepteur en particulier au niveau floristique et aviaire. Ces lacunes ne permettent pas d'évaluer de façon juste les impacts sur le milieu récepteur.